

GRAFFITI

et divers

Fiche technique

Phantom

Antispectre pour graffiti

Produit à action décolorante sur les pigments des graffiti faits au feutre, stylo à bille, encre,
Permet d'éliminer les spectres résiduels sur les supports poreux ou absorbants.
Il est gélifié et permet une utilisation sur les surfaces verticales.

Mode d'emploi

Agiter avant emploi à l'aide d'une spatule ou d'un objet plat.
Appliquer le produit sur les graffiti avec une brosse ou un pinceau.
Laisser agir 1/2 à 2 heures et rincer à la pression.

Conditionnements

- Emballage : carton de 10 pots de 1 Kg

Données techniques

- Aspect : gel jaune
- pH : > 11

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Faire un essai préalable sur les surfaces peintes et les bois teintés.
Décolore les textiles, moquettes...
Ne pas mélanger avec des produits acides.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2.
Date limite d'utilisation optimale : 3 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande
au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

28-03-2022 Ind. 8 ■

SANS
VLER*

HYGIÈNE



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire.